CERTINERGIE ASBL - ORGANISME DE CONTRÔLE AGRÉÉ

Siège social	5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine	**Tél.**	(+32) 02 88 02 171
Siège d'exploitation	156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux	**E-mail**	info@certinergie.be
Siège d'exploitation	599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse	**Site internet**	www.certinergie.be
Siège d'exploitation	367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles		

N° Compte BE57 0688 9789 1035 **TVA BE0536501654**

BAC 563 - INSP

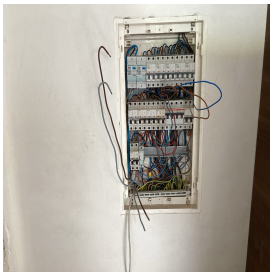
Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

S P E C I M E N

RE[illegible]180/2026/84893/D01:1

DATE DU CONTRÔLE	**01/10/2026 (13:45 - 14:35)**	**AGENT VISITEUR**	**Sébastien Deleuze**
ADRESSE DU CONTRÔLE	**Rue du Parc 8 - 7100 La Louvière**	**TYPE DE CONTRÔLE**	**Visite de contrôle (6.5.)**





› DONNÉES GÉNÉRALES

Adresse de l'installation	**Rue du Parc 8 - 7100 La Louvière**
Type de locaux	**Unité d'habitation (maison)**
Objet du contrôle	**Demande dans le cadre d'une vente**
Propriétaire	[redacted]
Responsable des travaux	**Non communiqué**
Carte ID - #TVA	**Non communiqué - Non communiqué**
Dérogations applicables/appliquées	**Parties existantes des installations domestiques réalisées à partir du 1er juin 2020 (6.5.8.1.)**

› DONNÉES DU RACCORDEMENT

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD)	**ORES ASSETS**
Code EAN	**Non communiqué**
Numéro du compteur	**1SAG1100097010**
Index jour/nuit	**pas de courant/pas de courant**
Type de coupure générale	**Teco**
Câble compteur/tableau	**VVB 4 x 10 mm²**
Tension nominale de service	**230V - AC**
Courant nominal de la protection de branchement	**20A**
Commentaire	**Impossible de mettre sous tension sans risque voir photo**

› CONTRÔLE

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position Pas OK | **Nombre de tableaux** 2 | **Nombre de circuits** 7+13

Les fondations datent	**D'avant le 1/10/1981**
Type d'électrode de terre	**Pas présente**
Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω)	**Pas mesurable**
Conformité des liaisons équipotentielles et des PE	**Pas OK**
Test de continuité	**Pas concluant**
Contrôle boucle de défaut	**Test impossible - pas de tension**
Protection contre les contacts indirects	**Pas OK**

Dispositif différentiel de tête	**ID - 40A - 300mA - type A - test impossible - pas de tension**
Dispositif différentiel supplémentaire	**ID - 40A - 30mA - type A - test impossible - pas de tension**
Dispositif différentiel supplémentaire	**ID - 40A - 300mA - type A - test impossible - pas de tension**
Fixation/Etat/Détérioration matériel	**Pas OK**
Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles	**Pas OK**
Protection contre les contacts directs	**Pas OK**
Résistance générale d'isolement (MΩ)	**22**
Adéquation DPCDR – prise de terre	**Pas OK**
Adéquation protections surintensités – sections	**Pas OK**

CONCLUSION : NON CONFORME

A la date du **01/10/2026 , l'installation électrique de Rue du Parc 8 - 7100 La Louvière n'est pas conforme** aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension.
Le contrôle réalisé par **Certinergie** a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles.
Une nouvelle visite de contrôle est à exécuter pour constater la disparition des infractions par le même organisme au plus tard avant le **01/10/2027.**

Signature de l'agent **Personne n'est présent lors du contrôle**

S P E C I M E N
En attente de paiement non valable pour authentique
S P E C I M E N

CERTINERGIE ASBL - ORGANISME DE CONTRÔLE AGRÉÉ

Siège social	5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine	**Tél.**	(+32) 02 88 02 171
Siège d'exploitation	156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux	**E-mail**	info@certinergie.be
Siège d'exploitation	599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse	**Site internet**	www.certinergie.be
Siège d'exploitation	367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles		

N° Compte BE57 0688 9789 1035 **TVA BE0536501654**

BAC 563 - INSP

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

S P E C I M E N

RE 180/2026/84893/D01:1

› LISTE DES INFRACTIONS

- Le(s) tableau(x) de répartition n'est (sont) pas conforme(s). - 5.3.5.1.
- Il n'y a pas/plus de porte au tableau. - 5.3.5.1.
- La section de pontages dans le(s) tableau(x) électrique(s) n'est pas adaptée aux calibres de dispositifs de protection contre les surintensités. - 4.4.1.5.
- Le degré de protection d'enveloppe(s) n'est pas au moins égal à IPXX-B. - 4.2.2.1.;4.2.2.3.
- Le tableau électrique ne possède pas une enveloppe de protection satisfaisante. - 4.2.2.1.;4.2.2.3.
- Le sectionneur de terre n'est pas conforme ou est absent. - 5.4.3.5.
- Les canalisations principales d'eau et/ou de gaz internes au bâtiment, et/ou les colonnes principales du chauffage central et de climatisation et/ou les éléments métalliques fixes et accessibles qui font partie de la structure de la construction et/ou les autres éléments métalliques principaux ne sont pas connectés à la borne principale de terre. - 4.2.3.2.;5.4.4.1.;8.2.1.
- L'interdiction de supprimer, d'altérer ou de détruire tout système de protection (disjoncteur, fusible, interrupteur différentiel) de l'installation électrique, n'est pas respectée. - 9.5.
- Il n'est pas possible de sceller les bornes amont du dispositif différentiel de tête (appareil non conforme, absence des accessoires de scellée, ...) - 6.4.6.4.
- L'intensité nominale des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel n'est pas adaptée à l'intensité nominale du dispositif de protection contre les surintensités placé en série ou à la somme des intensités nominales des dispositifs de protection des circuits situés en aval. - 4.4.1.1.
- Des points d'éclairage en attente de l'appareil d'éclairage définitif ne sont pas équipés de douille lors du contrôle de conformité - 4.2.4.3.a
- Des canalisations électriques et/ou leur pose ne possèdent pas une résistance mécanique suffisante face aux sollicitations auxquelles elles sont soumises. - 5.2.1.5.
- Il faut revoir l'introduction des conducteurs dans le matériel électrique. - 4.2;5.3.4.2
- Un ou des socles de prises de courant ne comportent pas une sécurité enfant. - 4.2.2.3.
- Des interrupteurs et/ou boîte de dérivation ne sont pas conformes. - 5.3.5.2.;5.3.5.4.
- Les boites de dérivation ne sont pas fermées - protection contre les contacts directs pas assurée. - 5.2.6.1
- Il faut revoir la fixation d'un/des luminaire(s) - 1.4 / 9.1
- Il faut revoir l'introduction des conducteurs dans les protections de circuits (sections/natures différentes, nombre de conducteurs, ...) - 4.2.
- Le dispositif de protection contre les surintensités du gestionnaire de réseau de distribution n'est pas conforme. - 5.3.5.5.
- La tension d'alimentation n'est pas indiquée clairement de manière apparente sur chaque tableau de répartition et de manoeuvre. - 8.3.a
- Les schémas unifilaires et/ou plans de position ne sont pas présents. - 3.1.2.;6.4.6.;6.5.7.;9.1.2.
- La protection contre les chocs électriques par contacts directs, indirects et/ou les système de protection de l'installation ont été supprimés, altérés ou détruits hors cas de travaux aux installations électriques prévus au chapitre 9.3. - 9.5.
- Le tableau est (en partie) abîmé. - 9.5.
- La résistance de dispersion de la prise de terre n'a pas pu être mesurée car le sectionneur de terre n'était pas accessible, était cassé ou absent ou n'a pas pu être ouvert (écroux oxidés ou autre). - 5.4.3.5.;5.1.5.
- Le conducteur de protection n'est pas distribué dans l'entièreté de l'installation (installation d'après 1981). - 5.4.3.6.
- Le contrôle d'une/des boucles de défaut n'est pas concluant. - 6.4.6.4.;6.5.7.2.
- Il manque des obturateurs dans le tableau électrique. - 4.2.2.1.;4.2.2.3.
- La section des conducteurs n'est pas adaptée au calibre des disjoncteurs et des fusibles. - 4.4.1.5.
- L'installation électrique n'est pas faite avec du matériel électrique sûr et selon les règles de l'art. - 1.4.;5.1.1.;5.1.3.;5.2.1.
- Raccordements et assemblage, les connexions ou dérivations des câbles ne sont pas effectués en conformité avec les règles de l'art, elles doivent être réalisées dans des boîtes de dérivation, des tableaux, aux bornes des interrupteurs ou des prises de courant ou dans les appareils d'éclairage. Les boîtes d'encastrement des prises et interrupteurs doivent être suffisamment larges pour y réaliser facilement les connexions. 5.2.6.1
- Des modes de pose, connections et/ou dérivations ne sont pas conformes. - 5.2.;8.2.1.
- Interrupteur(s) et/ou socle(s) de prise et/ou boîte(s) de dérivation ne sont pas fixés correctement. - 1.4.
- La connexion d'appareils d'éclairage n'est pas correcte. - 5.3.4.2.
- Des interrupteurs et/ou des socles de prises à encastrer dans les parois ne sont pas placés dans des boîtes appropriées. - 1.4.2.;5.1.3.1.;8.2.1.
- Des câbles et/ou des conducteurs F1/Eca sont installés en faisceau ou en nappe. - 5.2.7.3.
- Les presse-étoupes d'attente ne sont pas obturés. - 4.2.2.3.
- Le câble d'alimentation du tableau principal n'est pas conforme. - 4.4.1.5.;4.3.3.;5.2.7.
- La prise de terre n'est pas conforme. - 4.2.3.2.;5.4.2.1.

› REMARQUES

- La visite de contrôle a aussi pour objectif de compléter à nouveau le dossier de l'installation électrique.
- Il faudra prévoir une prise de terre individuelle à l'installation après la vente.
- Le nombre de socles de prise ou assimilés par circuit doit être limité à 8.
- Le compteur est présent mais n'est pas raccordé ou n'est pas en service.
- En l'absence de tension sur l'installation électrique, tous les tests n'ont pu être réalisés.
- L'habitation est encombrée - problèmes d'accessibilité, de visibilité.
- L'habitation étant meublée et les plans n'ayant pas été fournis, il se peut que tout n'a pu être vérifié.
- Il n'y a pas de salle de bain.
- La machine à laver n'est pas présente. Il conviendra de vérifier lors de son placement qu'elle ne soit pas dans le volume 2.
- L'installation électrique n'est pas finie. Des socles de prise, des interrupteurs,... sont encore à installer.
- L'installation n'a pu être mise sous tension.
- Des conducteurs inutilisés ou leurs isolations n'ont pas retirés ou leurs extrémités ne sont pas isolées/condamnées.
- Il convient de placer un câble de liaison équipotentiale au principe de la double isolation entre le compteur et le tableau contenant le différentiel général. Sinon, il faut placer le dispositif différentiel général le plus près possible des bornes aval du compteur GRD et le câble entre le compteur et ce dispositif différentiel doit être mis sous tube isolant.
- Lors d'une rénovation de l'installation électrique, les dérogations pourraient ne plus être appliquées.
- Le compteur Grd pend dans le vide
- Nous ne pouvons pas exclure qu'au dépôt des schémas il puisse y avoir d'autres infractions.
- Il manque des informations essentielles sur du matériel électrique afin de juger de ses garanties de sécurité.
- Lors du prochain contrôle, un accès aux liaisons équipotentielles principales (compteur d'eau, de gaz, chaufferie) devra être fourni.
- La prise de terre n'a pu être mesurée, elle sera à vérifier lors du prochain contrôle.
- Personne n'est présent lors du contrôle.
- Les informations récoltées sur place ne permettent pas de déterminer la date à laquelle l'installation électrique a été réalisée.
- La salle de bain n'est pas finie. La baignoire et/ou la douche sont encore à installer.
- L'appareillage électrique fixe ou à poste fixe suivant n'est pas présent - lave-vaisselle/machine à laver/cuisinière/ sèche-linge
- La cuisine n'est pas finie. Des équipements électriques sont encore à installer.
- La section des conducteurs d'alimentation de la cuisinière et apparenté est à vérifier, les plans (ou leur absence) et le repérage insuffisant n'ont pas permis de le faire.
- Les connections et/ou dérivations sont à réaliser dans des boîtes prévues à cet effet.
- La mise en service de l'installation n'est pas encore possible.
- Il est conseillé de contacter le gestionnaire de réseau afin de mettre conforme aux normes la partie amont à l'installation.
- Le contrôle ne se base pas sur une éventuelle réglementation régionale.

Rappel sur les prescriptions réglementaires :

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu :
a) d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien ;
b) de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension soient en tout temps observés ;
c) de conserver les documents, en ce compris le ou les rapports de contrôle, de l'installation électrique dans un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire ;
d) de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant ;
e) d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques ;
f) de renseigner dans le dossier de l'installation électrique toute modification ou extension non importante survenue sur l'installation électrique ;
g) de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la mise en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique.
h) si des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai de un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

En attente de paiement non valable pour acte authentique
S P E C I M E N
S P E C I M E N

CERTINERGIE ASBL - ORGANISME DE CONTRÔLE AGRÉÉ

Siège social	5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine	**Tél.**	(+32) 02 88 02 171
Siège d'exploitation	156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux	**E-mail**	info@certinergie.be
Siège d'exploitation	599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse	**Site internet**	www.certinergie.be
Siège d'exploitation	367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles		

N° Compte BE57 0688 9789 1035 **TVA BE0536501654**

BAC 563 - INSP

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

S P E C I M E N

RE[illegible]180/2026/84893/D01:1

› ANNEXES

Autre(s)





S P E C I M E N
En attente de paiement non valable pour acte authentique
S P E C I M E N

CERTINERGIE ASBL - ORGANISME DE CONTRÔLE AGRÉÉ

Siège social	5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine	**Tél.**	(+32) 02 88 02 171
Siège d'exploitation	156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux	**E-mail**	info@certinergie.be
Siège d'exploitation	599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse	**Site internet**	www.certinergie.be
Siège d'exploitation	367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles		

N° Compte BE57 0688 9789 1035 **TVA BE0536501654**

BAC 563 - INSP

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

S P E C I M E N

RE[illegible]180/2026/84893/D01:1

› ANNEXES

Autre(s)





S P E C I M E N
En attente de paiement non valable pour acte authentique
S P E C I M E N

CERTINERGIE ASBL - ORGANISME DE CONTRÔLE AGRÉÉ

Siège social	5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine	**Tél.**	(+32) 02 88 02 171
Siège d'exploitation	156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux	**E-mail**	info@certinergie.be
Siège d'exploitation	599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse	**Site internet**	www.certinergie.be
Siège d'exploitation	367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles		

N° Compte BE57 0688 9789 1035 **TVA BE0536501654**

BAC 563 - INSP

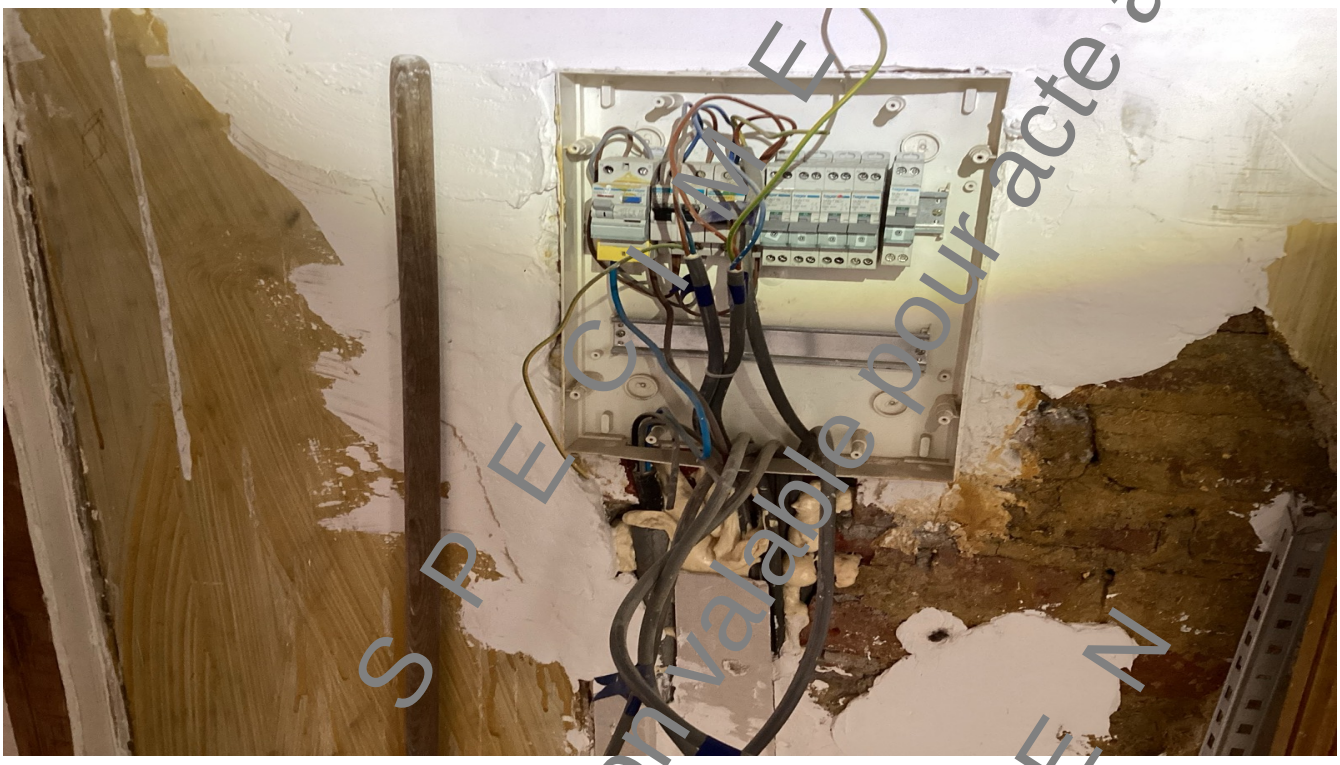
Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

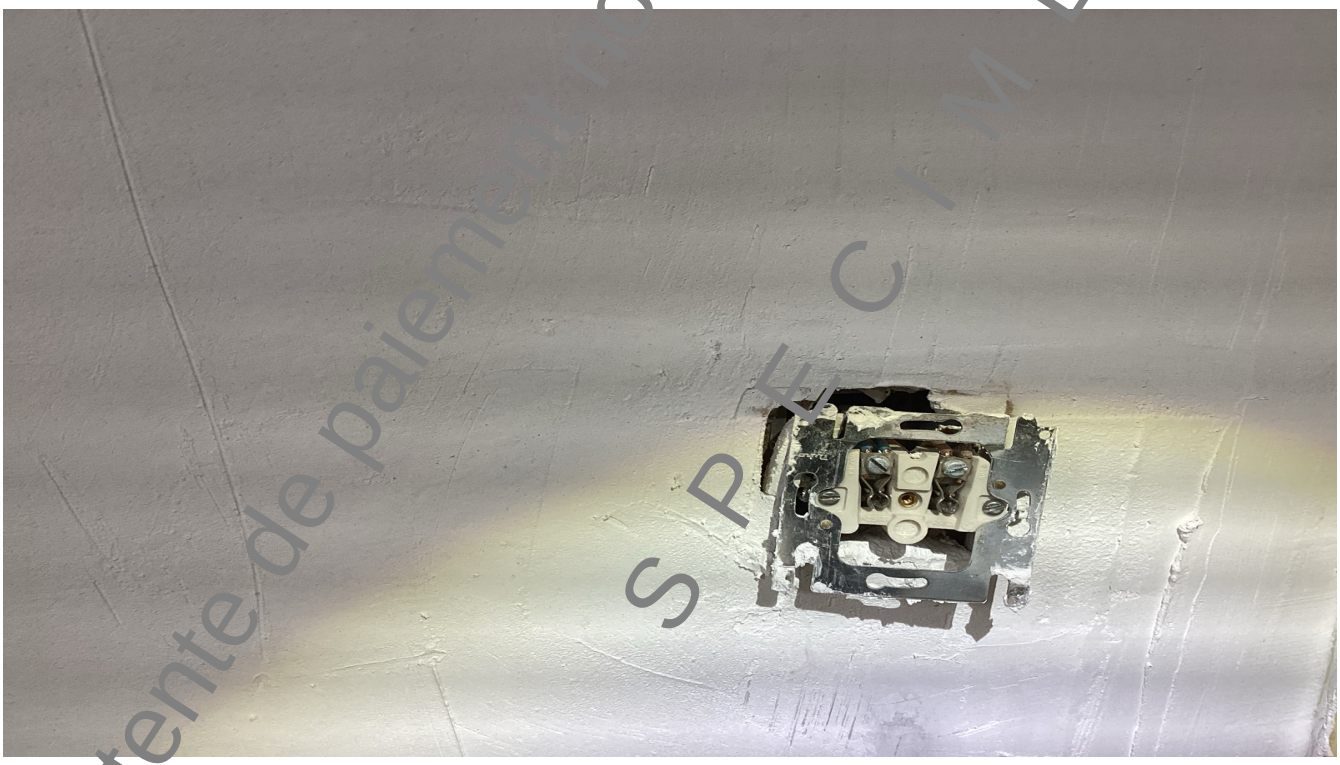
S P E C I M E N

REF 180/2026/84893/D01:1

› ANNEXES

Autre(s)





S P E C I M E N
En attente de paiement non valable pour acte authentique
S P E C I M E N

CERTINERGIE ASBL - ORGANISME DE CONTRÔLE AGRÉÉ

Siège social	5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine	**Tél.**	(+32) 02 88 02 171
Siège d'exploitation	156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux	**E-mail**	info@certinergie.be
Siège d'exploitation	599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse	**Site internet**	www.certinergie.be
Siège d'exploitation	367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles		

N° Compte BE57 0688 9789 1035 **TVA BE0536501654**

BAC 563 - INSP

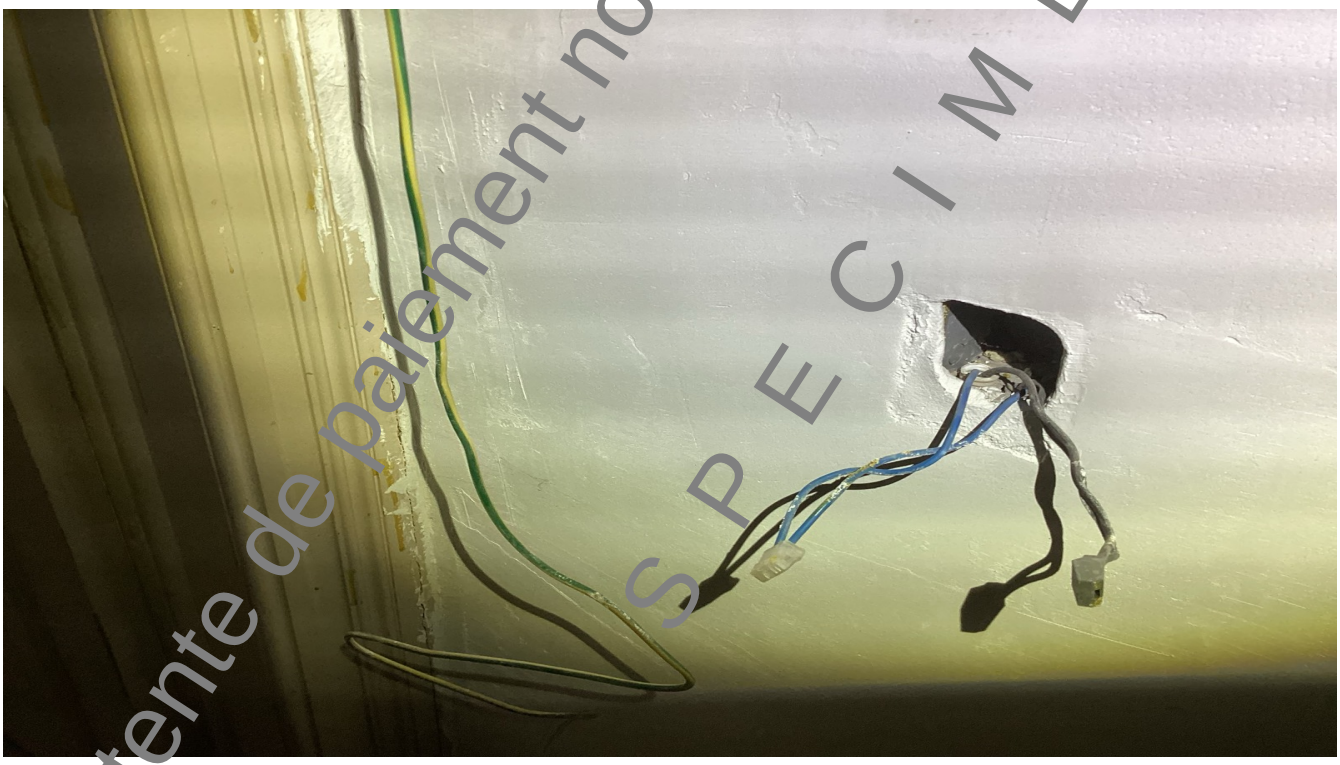
Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

S P E C I M E N

› ANNEXES

Autre(s)





En attente de paiement non valable pour acte authentique
S P E C I M E N
S P E C I M E N

CERTINERGIE ASBL - ORGANISME DE CONTRÔLE AGRÉÉ
Siège social 5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine
Siège d'exploitation 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux
Siège d'exploitation 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse
Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles
N° Compte BE57 0688 9789 1035 **TVA BE0536501654**
Tél. (+32) 02 88 02 171
E-mail info@certinergie.be
Site internet www.certinergie.be

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

S P E C I M E N

RE[illegible]180/2026/84893/D01:1

› ANNEXES

Autre(s)





S P E C I M E N
En attente de paiement non valable pour acte authentique
S P E C I M E N

CERTINERGIE ASBL - ORGANISME DE CONTRÔLE AGRÉÉ

Siège social	5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine	**Tél.**	(+32) 02 88 02 171
Siège d'exploitation	156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux	**E-mail**	info@certinergie.be
Siège d'exploitation	599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse	**Site internet**	www.certinergie.be
Siège d'exploitation	367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles		

N° Compte BE57 0688 9789 1035 **TVA BE0536501654**

BAC 563 - INSP

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

S P E C I M E N

RE[illegible]180/2026/84893/D01:1

› ANNEXES

Autre(s)





S P E C I M E N

En attente de paiement non valable pour acte authentique

S P E C I M E N